Réforme des retraites : le coup de gueule de la caisse des médecins

Adeline Lorence 31/10/2018 à 19h14



Getty Images / Sciences Photo Library

On ne les avait pas trop entendu jusqu'à présent. Thierry Lardenois, est l'un des premiers présidents de caisse de retraite à prendre publiquement la parole pour affirmer ses divergences avec les premières mesures de la réforme des retraites. A la tête de la caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF), il veille aux intérêts de 200.000 médecins libéraux en ce qui concerne leur retraite (régime de base, complémentaire et supplémentaire) mais aussi la prévoyance (arrêt maladie, invalidité et décès) et l'action sociale pour les médecins les plus fragiles.

Capital : Quels sont vos principaux désaccords avec la réforme des retraites ?

Thierry Lardenois : la CARMF n'est pas contre la création d'un régime universel. Au contraire, nous pouvons même dire que nous avons été précurseur en la matière car notre régime fonctionne déjà par points et l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 62 ans. Ce qui nous dérange c'est

de prendre en compte pour les cotisations les revenus à hauteur de trois plafonds de la sécurité sociale (soit 9.933 euros par mois). Nous plaidons pour des cotisations au régime universel uniquement jusqu'à un plafond (3.311 euros par mois), qui permettront déjà de couvrir près de 80% de la population. Pour les autres, il faudrait leur laisser la possibilité d'avoir une caisse de retraite qui ajuste son fonctionnement selon la spécificité de votre profession, comme c'est le cas actuellement.

Ne craignez-vous pas que l'on vous accuse de défendre uniquement votre profession ?

C'est sûr que dans mon discours on peut voir seulement la volonté de sauver notre caisse qui risque de disparaître si le régime universel prend en compte jusqu'à trois plafonds de la sécurité sociale. Mais ce que nous souhaitons surtout c'est la création d'un bloc de solidarité à un plafond avec pourquoi pas un taux de remplacement plus élevé. Ensuite, laissons faire les caisses, cela ne nuirait pas au principe de solidarité du régime universel.

>> Notre service - Faites des économies en testant notre comparateur d'Assurances Santé

Pourquoi, selon vous, l'option de trois plafonds a-t-elle été retenue ?

Je pense que cette limite a été fixée pour pouvoir intégrer complètement dans le régime universel les fonctionnaires, les régimes spéciaux et la dette qui va avec. C'est tout simplement un tour de passe-passe pour transformer une dette fiscale en dette sociale. Jusqu'à présent, la dette de ces régimes est financée par l'impôt, la TVA ou encore les taxes sur les entreprises. Je trouve normal que tout le monde participe au financement des retraites des fonctionnaires qui rendent des services à l'ensemble de la population. Or, avec la réforme, cette dette, intégrée dans le régime universel, risque d'être en partie compensée par les caisses comme la nôtre. Rappelons que nous sommes bénéficiaires à hauteur de 7 milliards d'euros et que nous n'avons jamais fait appel aux deniers publics pour

financer les retraites. Pour le reste, cette dette pèsera sur les actifs et les retraités. Pour que le régime universel soit à l'équilibre cela passera forcément par une hausse des cotisations et une baisse de la valeur du point. Ce seront les deux variables d'ajustement. Pour moi, il sera impossible de faire autrement, même si Jean-Paul Delevoye, hautcommissaire à la réforme des retraites, m'a affirmé le contraire.

Etes-vous seul à porter ce discours ?

Au sein de la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales, CNAVPL, qui regroupe les dix gestionnaires du régime de base obligatoire des professionnels libéraux en France dont les médecins, les chirurgiens-dentistes ou encore les experts comptables, des études ont été menées pour déterminer quel serait le plafond de revenu à prendre en compte pour un régime universel. Une cohérence logique est apparue autour d'un plafond. Mais, pour des raisons politiques, il n'est pas toujours évident de mettre en avant son désaccord. A la CARMF, nous avons décidé de prendre la parole et nous voulons continuer à nous faire entendre.

>> Notre service Retraite pour les particuliers - Confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite.

Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)